



2020-01-07/01

Mairie
15 Route de la Bastie
42130
Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93

mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

- Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6 ;

- Vu le code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18 et R411.25 à R411.28 ;

- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I – 8^{ème} partie : signalisation temporaire ;

- Vu la demande formulée par Monsieur Romain ARCHIMBAUD, demeurant 12 Route de Champbayard – 42130 Sainte-Agathe la Bouteresse ;

Considérant que les travaux d'abattage et d'élagage d'arbres à compter du 17 janvier 2020 nécessitent la fermeture à la circulation du chemin du Puits Saint Genest pendant une durée de 8 jours ;

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits sur le chemin du Puits Saint Genest à compter du 17 janvier 2020 pendant une durée de 8 jours.

Article 2 : Monsieur ARCHIMBAUD devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur. Il s'engage à prendre tous moyens jugés nécessaires afin d'assurer sa sécurité et celle des tiers lors de son intervention.

Article 3 : Cette autorisation est personnelle et incessible, et est délivrée à titre précaire et révocable. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Sainte Agathe la Bouteresse, chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Romain ARCHIMBAUD – 12 Route de Champbayard à Sainte-Agathe la Bouteresse.

Fait à Sainte-Agathe la Bouteresse,
le 14 janvier 2020.

Le Maire,
Pierre DREVET.

